

## **Conseil Communal de Veytaux**

Procès-verbal N°05/2023 de la séance du

Lundi 30 octobre 2023 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

---

**Président :** M. Béat Grand

**Présents :** 28 membres

**Excusés :** 7 membres

**Mmes/MM :** M. Blagojevic, G. Bussien, J. De Rham, A. Fuster, S. Montano, V. Passera, F. Vouardoux

**Absent :** 0 membre

**Mmes/MM :**

### **L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 OCTOBRE 2023 EST LE SUIVANT :**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023
4. Communications du bureau du Conseil communal
  - a) Carnet rose
  - b) Elections fédérales 2023
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis
  - a) Relatif au budget communal 2024 (préavis No 08/2023)
  - b) Relatif au budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 09/2023)
  - c) Relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera (préavis No 10/2023)
  - d) Relatif aux frais d'entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux suite à un effondrement partiel de la route (préavis No 11/2023)
7. Rapport des commissions
  - a) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis No 06/2023)
  - b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au Chemin du Scex (préavis No 07/2023)

8. Convention de fusion Montreux-Veytaux
9. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Vildane Ramadani, secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, Mme et M. les agents de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

## **1. APPEL**

**M. le Président, B. Grand**, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, B. Grand**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

## **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

**M. A. Rey Lescure** indique que, au troisième paragraphe de la page 5, il est mentionné « *Il indique que le déficit a été calculé en fonction de cette couche thématique.* ». Il précise que le déficit a été calculé en fonction des dépenses liées à cette couche thématique. Il souhaite également ajouter, à la fin de ce paragraphe, cette précision : « *... puisque les routes sont refaites globalement. Dès lors, il s'agit d'une perte virtuelle qui sera réellement compensée par le canton.* ».

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à la majorité par 25 voix et 3 abstentions.

## **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

### **a) Carnet rose**

**M. le Président, B. Grand**, félicite Mme Blagojevic qui vient de donner naissance à son deuxième enfant.

## b) Elections fédérales 2023

**M. le Président, B. Grand**, informe des résultats des élections fédérales du 22 octobre 2023.

### Conseil National

**M. le Président, B. Grand**, rappelle que, pour le canton de Vaud, 19 sièges étaient à repourvoir et le taux de participation cantonal était de 40.06%. La répartition des sièges était de 6 sièges pour le PSV, 4 sièges pour le PLR, 4 sièges pour l'UDC, 3 sièges pour les Vert-e-s, 1 siège pour les VERT'LIBÉRAUX et 1 siège pour le Centre.

Il informe que la participation à Veytaux était de 37.94% pour 514 électeurs inscrits. Les listes principalement votées sur Veytaux sont le PLR, le PSV et l'UDC.

Il rappelle qu'il n'y aura pas de deuxième tour.

### Conseil des Etats

**M. le Président, B. Grand**, rappelle que, pour le canton de Vaud, 2 sièges étaient à repourvoir et que le taux de participation cantonal était de 43.28%.

Il informe que M. Pierre-Yves Maillard est directement élu et qu'un deuxième tour aura lieu le 12 novembre 2023 qui opposera M. Pascal Broulis et M. Mahaim Raphaël, étant donné que tous les autres candidats se sont retirés.

Il indique que le taux de participation à Veytaux était de 39%. Les veytausiens ont majoritairement votés pour M. Pierre-Yves Maillard, M. Pascal Broulis et M. Michael Buffat.

Il rappelle que les résultats des élections peuvent être retrouvés sur le site internet de l'état de Vaud.

## 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que la Municipalité aurait souhaité déposer un préavis, pour cette présente séance, concernant la place de jeux mentionnée par Mme Passera lors de la dernière séance. Elle informe que la Municipalité ne peut pas encore déposer de préavis car elle n'a toujours pas reçu les devis de plusieurs entreprises. Elle souhaite que ce préavis puisse être encore traité en décembre. Pour cela, il y aura sûrement un préavis d'urgence qui sera déposé et rapporté le 11 décembre 2023. Une fois le préavis créé, la Municipalité demandera au Président de convoquer le Bureau du Conseil afin de désigner une commission. La Municipalité souhaite que le projet commence en janvier ou février.

**M. L. Sherif** informe que, concernant Champbabau, la Municipalité a demandé un devis à deux entreprises et les a soumis à l'ECA qui financera l'entier de la remise en état du couvert. L'ECA a donc validé une de ces entreprises pour s'occuper de la direction des travaux ainsi que des appels d'offre. Un appel aux différents corps de métier est en cours. Il précise que les bûcherons de la commune tiennent à cœur de faire une partie des travaux.

**M. P. Andler** indique que, suite à la demande de M. Sauvageat concernant la limitation de vitesse sur l'autoroute, la Municipalité a reçu une réponse de l'OFROU. Ce dernier a répondu qu'ils sont entrain d'étudier de nouveaux standards de modélisation pour le bruit et que des

ingénieurs seront mandatés pour étudier le bruit sur le viaduc de Chillon et sur tous les ouvrages susceptibles de déranger la population. Concernant le changement de vitesse, l'OFROU n'est pas d'accord de la modifier car des analyses ont été faites, sur des tronçons similaires, qui relevaient le fait que l'impact du bruit n'est pas significatif pour la tranquillité des personnes. Il souhaiterait leur demander la différence entre ce viaduc et un autre situé à Berne qui est pourtant limité à 80 kilomètres par heure.

**M. J.-L. Puenzieux** demande ce qui motiverait la Municipalité à demander que la limitation de vitesse soit descendue à 80 kilomètres par heure.

**M. P. Andler** indique qu'il y aurait la possibilité d'envoyer un courrier directement au Conseil fédéral.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que ce sera discuté en séance de Municipalité.

## **6. PREAVIS**

### **a) Relatif au budget communal 2024 (préavis No 08/2023)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission de gestion est en charge d'étudier le préavis. Une séance est prévue avec la Municipalité le lundi 6 novembre 2023 à 19h30 à la salle du Conseil communal.

### **b) Relatif au budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 09/2023)**

**M. le Président, B. Grand**, indique qu'il s'agit de la commission permanente, composée de Mme Martino, M. Strebel et Mme Dinklage, qui est chargée d'étudier ce préavis. Une séance est prévue le jeudi 2 novembre 2023 à 18h30 à Corseaux.

### **c) Relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera (préavis No 10/2023)**

**M. le Président, B. Grand**, indique qu'il s'agit de la commission permanente, composée de Mme Passera et M. Strebel, qui est chargée d'étudier ce préavis. Une séance est prévue le mercredi 8 novembre 2023 à 19h00 à Montreux.

### **d) Relatif aux frais d'entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux suite à un effondrement partiel de la route (préavis No 11/2023)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission sera composée de trois membres. Une séance est prévue le mardi 14 novembre 2023 à 19h00 à la salle du Conseil communal. Il informe que trois personnes sont disponibles pour cette commission. Il s'agit de Mme Mareda, M. Koschevnikov et M. De Rham. Il demande si d'autres personnes souhaitent se joindre à cette commission.

M. C. Imsand et M. A. Di Perri Santo souhaitent se joindre à la commission.

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission peut être composée de cinq personnes. Il propose au Conseil d'accepter cette commission, de cinq personnes, par acclamation.

La commission est acceptée par acclamation.

**M. le Président, B. Grand**, remercie ces conseillers pour leur disponibilité.

**M. J.-F. Petignat** indique qu'il ne voit pas le festival du Montreux jazz dans la liste, du Fonds culturels, des organismes recevant un bien financier. Il demande s'il y a une raison à cela. Cette question est destinée à la commission.

**M. le Président, B. Grand**, prend note et transmettra la question à la commission.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que le festival est mentionné sous le nom de « Montreux jazz artists foundation ».

**M. le Président, B. Grand**, demande à M. Petignat s'il souhaite maintenir sa question.

**M. J.-F. Petignat** répond que non.

## 7. RAPPORT DES COMMISSIONS

### a) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis No 06/2023)

**M. le Président, B. Grand**, demande au rapporteur, M. Thélin, de lire le rapport de la commission.

**M. S. Thélin** lit le rapport de la commission.

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la discussion.

**M. F. Abdulla** trouve dommage que le budget ne soit pas joint au préavis.

Il dit que la situation au 30 juin 2023 semble très bonne. Il demande pourquoi la liquidité a baissé cette année. Il indique que l'emprunt au 31 décembre 2023 est à 0% et qu'il doit être renouvelé. Il demande à quel taux il sera renouvelé. Il relève qu'il est indiqué dans le rapport qu'il y a un emprunt additionnel. Il souhaite savoir à combien se monte cet emprunt. Il indique que la limite de crédit est souvent mentionnée, concernant plusieurs travaux, et il souhaite connaître les taux appliqués, qui n'ont pas été mentionnés. Il demande également s'il serait possible de baisser le taux d'imposition d'un point, à 66.5.

**M. A. Rey Lescure** répond que les liquidités ont baissés notamment à cause du bâtiment multigénérationnel. Il indique que le taux d'emprunt a augmenté. Il rappelle que, lors du début de la construction du bâtiment multigénérationnel, le bâtiment a été financé à hauteur de CHF 2'500'000.00 par la réserve faite, par la commune de Veytaux, au moment du dézonage du terrain à Sonchaux qui avait rapporté CHF 3'000'000.00. Pour le crédit de construction, il informe que la commune de Veytaux a obtenu un crédit auprès du SIGE à 0% jusqu'au 31 décembre 2023. Il indique que pour cette année, les taux sont montés à environ 2.5-3%. Il informe que, une fois le taux terminé au 31 décembre 2023, la commune de Veytaux devra rediscuter avec les établissements bancaires pour un nouveau taux. Il ne peut pas affirmer un taux exact, mais il estime que le taux s'élèverait entre 2% et 2.5%. Concernant le montant, il estime qu'il s'élèverait entre CHF 4'500'000.00 et 5'000'000.00. Cela dépendra de plusieurs facteurs. Concernant la limite de crédit, il indique que le taux est variable, selon les taux actuels. Concernant le taux d'imposition, si la situation le permet, une baisse peut être

discutée. Il informe que la Municipalité trouve qu'il faudrait garder une certaine stabilité et elle souhaiterait donc éviter de changer le taux d'imposition chaque année.

Il indique que, pour la 1<sup>ère</sup> question de M. Abdulla, ce qui manque à la Municipalité pour clore le budget, ce sont les chiffres cantonaux qui sont généralement reçus deux ou trois jours avant d'envoyer le préavis.

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il souhaite faire un amendement.

**M. F. Abdulla** répond que non.

**M. le Président, B. Grand**, relit les conclusions et procède à la votation.

Le préavis est accepté de 22 voix, dont 2 avis contraire et 4 abstentions.

**M. le Président, B. Grand**, remercie la commission pour son travail effectué.

**b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au Chemin du Scex (préavis No 07/2023)**

**M. le Président, B. Grand**, demande au rapporteur, M. Sauvageat, de lire le rapport de la commission.

**M. P.-Y. Sauvageat** lit le rapport de la commission.

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la discussion.

**Mme V. Schweizer Ronnerström** demande quand est-ce que les travaux commenceront.

**M. P. Andler** informe qu'il a eu contact avec l'entreprise de maçonnerie. Cette dernière lui a répondu qu'il serait difficile de commencer les travaux prochainement en raison du froid ainsi que des fissures des joints. Il indique que, si ce préavis est accepté, une séance sera organisée afin de coordonner ces travaux.

**M. P.-Y. Sauvageat** lit les conclusions.

**M. le Président, B. Grand**, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **8. CONVENTION DE FUSION MONTREUX-VEYTAUX**

**M. le Président, B. Grand**, rappelle que deux séances d'informations ont eu lieu. La première était le 2 octobre 2023, qui était destinée aux Conseils communaux de Montreux et Veytaux. La deuxième a eu lieu à Montreux, le 10 octobre 2023, et elle était destinée à la population des deux communes.

Il informe que le rapport final ainsi que le projet de convention de fusion sont disponibles sur le site internet de la commune de Veytaux.

Il rappelle que des propositions de modification du projet peuvent être transmises au Greffe, qui les fera suivre au COPIL.

Il indique que les propositions de modification doivent être transmises avant le 10 décembre 2023. Il précise qu'il est important de transmettre maintenant ses propositions de modification, car une fois le préavis déposé, il n'y aura pas la possibilité de faire un amendement.

Il informe que, le mardi 30 avril 2024, il y aura un vote simultané des deux Conseils communaux sur la convention de fusion. Dans le cas où la convention serait acceptée, il y aura une votation des deux populations le 22 septembre 2024 sur la convention de fusion.

**M. F. Abdulla** demande un retour sur ses questions.

**M. le Président, B. Grand**, répond que les questions ont été envoyées le 4 octobre 2023 à M. Curchod. Aucune réponse n'a encore été reçue. Il indique que selon les informations reçues, ce qui pose majoritairement problème, ce sont les chiffres de Montreux, qui ne les a pas encore transmis.

**Mme S. Thélin** indique que lors de la séance à Montreux, Mme la Syndique a indiqué, à la fin de son discours, que si la votation est acceptée, Veytaux deviendra un quartier. Elle trouve cela choquant qu'un joli village comme Veytaux devienne un quartier.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, précise qu'elle a indiqué que ce serait un choix à prendre en compte.

## 9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la discussion.

**M. le Vice-Président, M. Strebel**, demande pourquoi il n'y a pas de main-courante entre le préau et le bâtiment multigénérationnel et demande si cela serait judicieux d'en avoir une.

**M. L. Sherif** indique que la norme n'impose pas de main courante. Il précise que, pour les escaliers, il faut une main courante à partir de cinq marches d'affilée. Dans le concept du projet, des tronçons de moins de cinq marches ont été faits afin d'éviter de rajouter une main courante.

**M. M. Strebel** répond que cela serait utile au niveau sécuritaire, surtout pour les personnes âgées.

**M. L. Sherif** précise qu'un ascenseur est en place pour éviter aux personnes âgées de passer par ces chemins.

**M. M. Strebel** le remercie de sa réponse.

**M. le Président, B. Grand**, clôt la séance à 20h47.

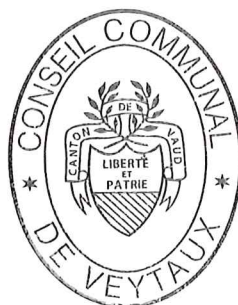
Prochaines séances du Conseil

11 décembre 2023, 11 mars 2024, 30 avril 2024, 6 mai 2024 et 17 juin 2024

Le Président



B. Grand



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 30 octobre 2023